

Conditions de publicité pour les prestations de Goldbach Group SA dans le domaine des ventes aux PME

- 1.1.** Goldbach Group SA (ci-après la “Prestataire”) vend sous la dénomination “Goldbach Regional” de la publicité “cross-genre” (ci-après la/les “Prestation(s)”) pour les PME en tant qu’annonceurs en Suisse (ci-après l’“Annonceur”).
- 1.2.** Les présentes Conditions de publicité (ci-après les “Conditions de publicité”) règlent les rapports juridiques entre l’Annonceur et la Prestataire concernant les Prestations et font partie intégrante de la commande publicitaire convenue entre l’Annonceur et la Prestataire. La Prestataire est autorisée à modifier en tout temps les présentes Conditions de publicité. L’Annonceur peut consulter les Conditions de publicité en vigueur à l’adresse suivante <https://goldbach.com/ch/fr/cgv-conditions-de-publicite/goldbach-group>. L’Annonceur confirme avoir pris connaissance et accepté la version des Conditions de publicité en vigueur lors de l’achat de nouveaux services ou du paiement d’une facture.
- 1.3.** En outre, les Conditions générales de vente et de publicité mentionnées ci-dessous s’appliquent à la relation contractuelle entre l’Annonceur et la Prestataire. Toutes les Conditions générales de vente et de publicité sont consultables à l’adresse suivante <https://goldbach.com/>.
 - 1.3.1.** Pour toutes les ventes: [Conditions générales de vente applicables aux mandats de publicité confiés aux sociétés suisses de Goldbach Group SA](#).
 - 1.3.2.** Pour la publicité en ligne: [Conditions de publicité de Goldbach Audience AG](#).
 - 1.3.3.** Pour les Replay Ads à la télévision: [Conditions de publicité Replay Ads de Goldbach Media AG](#).
 - 1.3.4.** Pour la publicité à la radio: [Conditions de publicité Swiss Radioworld AG](#).
 - 1.3.5.** Pour la publicité Out-of-Home: [Conditions générales de vente Goldbach Neo](#).
- 1.4.** Les Conditions contractuelles et de publicité s’appliquent dans l’ordre suivant: (1.) les CGV selon le chiffre 1.3.1; (2.) les présentes Conditions de publicité; (3.) les CGV/de publicité et d’insertion selon les chiffres 1.3.2 à 1.3.5.

État: 27 mai 2025